

ETABLISSEMENT :

VILLE :

DEPARTEMENT :

A.P.S.A. :

| CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 3 : « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée » | | |
|---|------------|------------|
| CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS | OUI | NON |
| PRINCIPES D'ÉVALUATION | | |
| AFL1 évalué le jour de l'épreuve en croisant la maîtrise gestuelle et la qualité de la composition | | |
| AFL2 et 3 évalués au fil de la séquence ET finalisés le jour de l'épreuve | | |
| AFL2 évaluation s'appuie sur l'engagement de l'élève dans le projet qui évolue dans le temps | | |
| AFL3 évaluation de l'élève dans au moins 1 rôle parmi 2 proposés par l'équipe EPS | | |
| BARÈMES ET NOTATION | | |
| AFL 1 sur 12 points | | |
| Chacun des 2 éléments (maîtrise gestuelle et qualité de la composition) est noté au moins sur 4 points | | |
| AFL 2 et 3 sur 8 points | | |
| Répartition non modifiable des 8 points des AFL 2 et 3 au choix de l'élève avant le début de l'épreuve (4-4 / 6-2 / 2-6) | | |
| CHOIX POSSIBLES POUR LES ÉLÈVES | | |
| AFL1 : choix dans la composition présentée (spécialité en arts du cirque, agrès et difficultés en gym, solo en danse). | | |
| REPÈRES D'ÉVALUATION DE L'AFL1 | | |
| « S'engager pour composer et réaliser un enchaînement à visée esthétique ou acrobatique destiné à être jugé, en combinant des formes corporelles codifiées » | | |
| « S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie collective, selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition. » | | |
| Principes d'élaboration de l'épreuve | | |
| 1 composition collective (peut être individuelle en gym aux agrès) devant un public. | | |
| 1 cadre défini : espace, durée (minimal à maximal), environnement sonore, tenue, éléments scénographiques, accessoire, nombre d'élèves par groupe (minimal à maximal), public. | | |
| 1 projet de composition présenté par l'élève/groupe avant l'épreuve. | | |
| Pour les activités codifiées (gym, acrosport) présence du code de référence : critères de composition et d'exécution, difficultés des éléments hiérarchisés dans au moins 3 niveaux, exigences pour l'individuel et le collectif. | | |
| Éléments à évaluer | | |
| Pour les activités à visée artistique : l'engagement corporel, le développement du projet artistique, l'inventivité | | |
| Pour les activités codifiées (gym, acrosport) : la maîtrise de la complexité technique au regard d'un coefficient de difficulté et la qualité de l'enchaînement | | |
| REPÈRES D'ÉVALUATION DE L'AFL2 : « Se préparer et s'engager, individuellement et collectivement, pour s'exprimer devant un public et susciter des émotions. » | | |
| Élément à évaluer : l'engagement de l'élève dans le processus de composition et au sein d'un collectif. | | |
| REPÈRES D'ÉVALUATION DE L'AFL3 : « Choisir et assumer des rôles au service de la prestation collective. » | | |
| Élément à évaluer : L'implication dans au moins un rôle au service du collectif. | | |
| Evaluation dans au moins un rôle parmi spectateur, chorégraphe, juge, aide-parade | | |

ETUDIER LA PERTINENCE DES PROPOSITIONS

| L'ÉPREUVE | L'ÉVALUATION |
|---|---|
| Présentation d'une composition collective devant un public ; peut (ou non) être individuelle en gymnastique. | La part individuelle de la note (<i>interprétation / maîtrise ou la tenue des rôles</i>) s'évalue au regard de l'apport de l'élève au groupe lorsque la production est collective. |
| Un cadre de composition défini par l'équipe pédagogique, peut être élargi à la composition des groupes (à partir de 2 élèves) ou du public | Le cadre permet de cibler l'évaluation, il est déterminé en fonction du contexte de pratique (<i>espace et/ou matériel à disposition</i>), et des acquisitions visées (<i>œuvres de référence, pour "l'engagement dans un processus de création artistique" - utilisation de parades ou de matériel facilitant, pour la "conquête de l'espace aérien"</i>). |
| Un code de référence pour les « activités codifiées » (<i>éléments hiérarchisés auto référencés ou non, combinaisons ou séries d'éléments, familles d'éléments, aide, parade ou matériel facilitateur, collectif ou individuel, etc.</i>). | C'est la référence pour évaluer le niveau de difficulté des éléments composant l'enchaînement et évaluer le respect des exigences de composition. Le niveau de difficulté permet d'ajuster la note au sein d'un même degré de maîtrise. |
| Les projets de composition sont présentés avant l'épreuve par les élèves. Les supports peuvent être variés, schéma, présentation orale, montage photos ... | Les projets ne sont pas évalués, c'est la réalisation physique du projet qui l'est. Ils sont propres au groupe, parce qu'ils sont un outil d'organisation, de réflexion au service de la construction du projet. |
| Le contexte de l'épreuve peut prévoir deux passages au choix de l'élève avec un temps intermédiaire de concertation et/ou de régulation. | Le temps de concertation/régulation peut permettre la finalisation de l'évaluation de juge (<i>le commentaire technique justifiant le positionnement du degré de difficulté de l'élément peut engager le groupe à une régulation</i>) ou des rôles de spectateurs, de chorégraphe (<i>l'expression du ressenti peut engager le groupe à appuyer un effet</i>). C'est donc un temps préparé tout au long de la séquence. |
| La composition collective d'un enchaînement ou d'une chorégraphie destinée à être vue se nourrit des interactions entre les rôles d'interprète et de chorégraphe, spectateur, juge que l'élève choisit au regard de ses ressources. | L'évaluation du rôle assumé (AFL3) s'effectue en référence à l'impact produit sur la composition collective (<i>identifier, nommer, proposer, apprécier, qualifier, conseiller, etc.</i>) au fil de la séquence ou lors du second passage le jour de l'évaluation et en référence à la posture (<i>charisme, attitude, intervention, etc.</i>). |
| La démarche de composition suit 5 étapes (des aller-retour peuvent être opérés entre les étapes) : 1. Point de départ (<i>œuvre, idée, répertoire d'éléments, etc.</i>). 2. Exploration (<i>transformation, détournement, improvisation, complexification, etc.</i>). 3. Développement de la qualité (<i>préciser, affiner, répéter, mémoriser, etc.</i>). 4. Composer-interpréter (<i>partition d'espace, registre gestuel, contacts, etc.</i>). 5. Scénographier, restituer (<i>partition d'espace et de temps, ordre, répétition, relation au public</i>). L'épreuve peut se dérouler au cours des étapes 4 ou 5 | L'évaluation de l'engagement (AFL2) s'effectue > au fil de la séquence en référence à l'implication dans les différentes étapes (<i>carnet de bord</i>) > le jour de l'évaluation en référence à la réussite collective de la présentation (<i>implication, respect des partitions, écoute, etc.</i>). |

CONFORMITÉ ET PERTINENCE DE L'OUTIL DE CERTIFICATION

| | | |
|---|-----------|--------------|
| La commission départementale a jugé l'outil, par rapport au référentiel | conforme | non conforme |
| <u>Motifs et remarques :</u> | | |
| La commission académique a déclaré l'outil | pertinent | à consolider |
| <u>Motifs et remarques :</u> | | |